

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Actualité de la pensée critique
Type de module	Module libre théorique – Module optionnel *
Code	LT0218 (A.AV.334. LT0218.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module ouvert aux étudiant-e-s de niveau B3, B4, B5 ou B6. Module organisé sur toute la durée du semestre de printemps.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Contribution au développement d'un bagage théorique informé des nouveaux développements de l'art et de la pensée critique, et familiarisation avec des méthodologies de recherche par l'art. Capacité à mobiliser des sources théoriques pour situer une démarche artistique au regard des nouvelles mutations sociétales et environnementales.
Contenu et formes d'enseignement	L'enseignement porte sur certains des développements récents de la pensée critique, au carrefour de l'art et des enjeux de société contemporains. Il vise à observer l'émergence de nouveaux objets politiques, en mettant l'accent sur des formes d'hybridations et de convergences critiques, à l'intersection des questions de genre, postcoloniales et environnementales. Le cours-séminaire s'appuie sur une sélection de courts textes théoriques récents et interroge, exemples à l'appui, la capacité des artistes à mobiliser ces ressources théoriques dans leur démarche et à mettre en œuvre de nouvelles modalités de recherche et d'interventions.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le, la ou les professeur-e-s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e concerné-e dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignants	Aurélien Gamboni
Nom du responsable du module	Aurélien Gamboni
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.